WORLD ARCHERY

Tir à l'arc

A. ÉPREUVES (4)

Épreuves masculines (2)	Épreuves féminines (2)
Compétition individuelle Compétition par équipes	Compétition individuelle Compétition par équipes

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. **Quota total pour le tir à l'arc :**

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation commission tripartite	Total
Hommes	58	3	3	64
Femmes	58	3	3	64
Total	**116**	**6**	**6**	**128**

2. **Nombre maximum d'athlètes par CNO :**

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	3	Pour la compétition individuelle, un maximum de 3 athlètes si le CNO participe à la compétition par équipes correspondante, ou 1 athlète si le CNO participe uniquement à la compétition individuelle.
Femmes	3	Pour la compétition individuelle, un maximum de 3 athlètes si le CNO participe à la compétition par équipes correspondante, ou 1 athlète si le CNO participe uniquement à la compétition individuelle.
Total	**6**	

3. **Mode d'attribution des places :**

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont admis à participer aux Jeux Olympiques.

Autres conditions requises par la FI :
Pour être admis à participer aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio, tous les athlètes, y compris ceux qui reçoivent une place sur invitation de la commission tripartite, doivent :

- avoir réalisé le score minimum de qualification (SMQ) suivant, entre le 26 juillet 2015 et le 11 juillet 2016 lors d'une épreuve inscrite par la WA :

Hommes	ronde 70m	630
Femmes	ronde 70m	600

La WA reverra les scores de tous les athlètes inscrits pour vérifier s'ils ont obtenu le SMQ. Le comité exécutif de la WA se prononcera en dernier ressort sur le cas d'un athlète qui n'aurait pas obtenu le SMQ lors d'une épreuve inscrite à la WA mais peut apporter la preuve qu'il l'a atteint par ailleurs.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont énumérées dans l'ordre hiérarchique de qualification.

HOMMES / FEMMES

Qualification des équipes

Nombre de places de qualification par sexe	Épreuves de qualification
24 **(8 équipes)**	**Championnats du monde 2015 de tir à l'arc** Les CNO des huit (8) premières équipes des championnats du monde de tir à l'arc par équipes obtiendront trois (3) places de qualification. Dans le cas où le pays hôte figurerait parmi les huit (8) premières places, la 9e équipe sera déterminée comme suit : ▪ La WA organisera, durant les championnats du monde 2015, une épreuve de classement sous la forme de compétitions en duels pour déterminer les places 9 à 16.
9 **(3 équipes)**	**Tournoi mondial de qualification finale par équipes (TQFE)** Les CNO des trois premières équipes masculines et féminines du TQFE obtiendront trois (3) places. Le TQFE, qui sera ouvert à tous les CNO qui n'ont pas d'équipe qualifiée à l'issue des championnats du monde de tir à l'arc, se tiendra à la fin de la période de qualification. Si l'un des trois CNO ayant obtenu trois (3) places à l'issue du TQFE avait déjà obtenu une (1) place dans la qualification individuelle, celle-ci viendra s'ajouter aux places disponibles au tournoi mondial de qualification finale individuelle.

	Le TQFE aura lieu en même temps qu'un tournoi de coupe du monde afin d'éviter des frais supplémentaires pour les CNO/fédérations membres.

Qualification individuelle

Nombre de places de qualification par sexe	Épreuves de qualification
8	**Championnats du monde 2015 de tir à l'arc** Huit (8) places seront allouées aux CNO des athlètes les mieux classés provenant des CNO qui ne sont pas qualifiés par le biais de la compétition par équipes, à raison d'une (1) place maximum par CNO. La WA organisera, durant les championnats du monde 2015, une épreuve de classement sous la forme de compétitions en duels pour déterminer les places 9 à 16, 17 à 32 et 33 à 64, si nécessaire.
14	**Tournois continentaux de qualification (TCQ)** Si un CNO obtient une place de qualification aux championnats du monde de tir à l'arc, aucun athlète du même sexe et de ce CNO ne pourra participer au TCQ. Les athlètes des CNO situés hors de la zone continentale définie ne pourront pas participer au TCQ. D'ici au 31 décembre 2014, la WA choisira un (1) tournoi continental de qualification (TCQ) sur chaque continent. Le classement final de la compétition individuelle dans chaque TCQ sera utilisé pour allouer trois (3) places de qualification par sexe (Europe, Afrique, Asie et Amérique) et deux (2) places de qualification par sexe (Océanie) avec au maximum une (1) place allouée par CNO et par sexe. Si la qualification continentale a lieu lors d'un championnat continental, les règles et procédures de la WA (soit maximum de trois (3) athlètes par CNO) s'appliquent pour déterminer les athlètes admissibles à l'épreuve continentale de qualification. Une épreuve supplémentaire (avec tableau d'élimination directe) sera organisée pour déterminer les places de qualification à moins qu'aucune place n'ait été obtenue par le continent concerné aux championnats du monde et le nombre d'athlètes admissibles est de trois (3) par CNO. <u>Autres qualifications continentales</u> S'il n'y a pas de TCQ organisé dans l'un des continents, les places allouées à ce continent seront attribuées par le comité exécutif de la WA comme suit : a) Une (1) place par sexe sera allouée au CNO de l'athlète suivant le mieux classé aux championnats du monde de tir à l'arc, qui n'est pas déjà qualifié. b) Deux (2) places par sexe (Europe, Asie, Amérique, Afrique) et une (1) place par sexe (Océanie) seront allouées par le comité exécutif de la WA au CNO suivant le mieux placé de cette zone continentale aux championnats du monde 2015.
3	**Tournoi mondial de qualification finale individuelle (TQFI)** Les CNO des trois (3) premiers athlètes masculins et féminins du TQFI obtiendront chacun une place. Le TQFI, qui sera ouvert à tous les CNO qui n'ont pas obtenu une place pour chaque sexe à l'issue des autres épreuves de qualification, se tiendra à la fin de la période de qualification.

	Chaque CNO peut obtenir au maximum une (1) place par sexe au TQFI. Ce tournoi aura lieu en même temps qu'un tournoi de coupe du monde afin d'éviter des frais supplémentaires pour les CNO/fédérations membres.

PLACES PAYS HÔTE

Le pays hôte recevra automatiquement trois (3) places de qualification par sexe, à condition qu'il inscrive au moins trois (3) athlètes par sexe aux championnats du monde 2015 de tir à l'arc.
Si le pays hôte n'inscrit qu'un(1) ou deux (2) athlètes par sexe aux championnats du monde 2015 de tir à l'arc, il aura automatiquement un (1) athlète qualifié dans la catégorie respective pour la compétition individuelle.

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Six (6) places sur invitation de la commission tripartite, soit trois (3) par sexe, sont mises à la disposition des CNO dont les athlètes remplissent les critères d'admission aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio.

Le 15 octobre 2015, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. Les CNO auront jusqu'au 15 janvier 2016 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "*Jeux de la XXXIe Olympiade, Rio 2016 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution*".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

Après chaque épreuve de qualification, la WA publiera les résultats sur son site web (www.worldarchery.org) et informera les CNO correspondants des places qui leur sont allouées. Les CNO devront ensuite confirmer s'ils souhaitent utiliser leurs places dans les délais ci-dessous et comme indiqué dans la section **G. Période de qualification**.

- Pour les places obtenues en 2015, chaque CNO doit confirmer par écrit (fax et courriel acceptés), d'ici au 1er avril 2016, le nombre de places qu'il utilisera. Les CNO qui n'auront pas répondu à cette date perdront leurs places. La WA réattribuera ces places selon la procédure indiquée dans la section **F. Réattribution des places inutilisées.**
- Pour les places obtenues en 2016 (à l'exception du tournoi de qualification finale), chaque CNO doit confirmer par écrit (fax et courriel acceptés), d'ici au 5 juin 2016, le nombre de places qu'il utilisera. Les CNO qui n'auront pas répondu à cette date perdront leurs places. La WA réattribuera ces places selon la procédure indiquée dans la section **F. Réattribution des places inutilisées.**
- Pour les places obtenues au tournoi mondial de qualification finale, chaque CNO doit confirmer par écrit (fax et courriel acceptés), d'ici au 4 juillet 2016 le nombre de places qu'il utilisera. Les CNO qui n'auront pas répondu à cette date perdront leurs places. La WA réattribuera ces places selon la procédure indiquée dans la section **F. Réattribution des places inutilisées.**

La WA confirmera la réattribution de toutes les places inutilisées pour le 15 juillet 2016.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

Places par équipes allouées aux championnats du monde de tir à l'arc 2015

Si un CNO ne confirme pas d'équipe d'ici au 1er avril 2016 et qu'il souhaite participer uniquement à la compétition individuelle, il ne peut inscrire qu'un (1) seul athlète dans la compétition individuelle. Dans ce cas, le CNO de l'équipe suivante la mieux placée au tournoi de qualification finale par équipes obtiendra trois (3) places et seules deux (2) seront attribuées au tournoi de qualification finale individuelle au lieu des trois (3) initialement disponibles.

Si le CNO refuse également la place de qualification individuelle, alors le CNO de l'équipe suivante la mieux placée au tournoi de qualification finale par équipes obtiendra trois (3) places.

Places individuelles allouées aux championnats du monde de tir à l'arc 2015

Toutes les places individuelles obtenues aux championnats du monde 2015 qui ne sont pas utilisées seront ajoutées au nombre total de places attribuées lors du tournoi de qualification individuelle.

Places individuelles allouées aux tournois continentaux de qualification (TCQ)

Toutes les places individuelles obtenues au TCQ qui ne sont pas utilisées par le CNO correspondant seront réattribuées au CNO de l'athlète non encore qualifié qui suit au classement de ce même TCQ, sur la base de la liste d'attente qui aura été établie. S'il n'y a pas de liste d'attente pour le TCQ correspondant, les places disponibles seront réattribuées par le comité exécutif de la WA au CNO de l'athlète le mieux placé, indépendamment du continent, au classement mondial de la WA à la date du 1er juin 2016. Si aucun athlète n'a satisfait aux conditions minimales requises d'ici au 11 juillet 2016, ces places seront ajoutées à celles qui seront attribuées, à l'issue du tournoi mondial de qualification finale individuelle, au CNO de l'athlète le mieux placé et non encore qualifié.

Places allouées au tournoi mondial de qualification finale – par équipes et individuelle (TQF)

Toutes les places de qualification obtenues au TQF qui ne sont pas utilisées par le CNO correspondant seront réattribuées au CNO de l'athlète non encore qualifié qui suit au classement de ce même TQF, sur la base de la liste d'attente qui aura été établie. S'il n'y a pas de liste d'attente pour le TQF correspondant, les places disponibles seront réattribuées par le comité exécutif de la WA au CNO de l'athlète le mieux placé, non encore qualifié, sur la base du classement mondial de la WA à la date du 1er juillet 2016.

Si des places inutilisées ne peuvent être réattribuées selon les critères susmentionnés, elles seront allouées sous la forme de places supplémentaires sur invitation de la commission tripartite.

PLACES PAYS HÔTE INUTILISÉES

Si le pays hôte ne sélectionne pas d'équipe, ou n'inscrit pas trois (3) athlètes par sexe aux championnats du monde 2015 de tir à l'arc, les trois (3) places seront réattribuées au CNO de l'équipe la mieux placée au tournoi mondial de qualification finale par équipes.

Si le pays hôte ne sélectionne pas d'équipe et décide de participer uniquement à l'épreuve individuelle, il ne peut y inscrire qu'un seul athlète. Le CNO de l'athlète suivant le mieux placé au tournoi de qualification finale par équipes obtiendra trois (3) places et seules deux (2) places seront attribuées à l'issue du tournoi de qualification individuelle au lieu des trois (3) initialement disponibles.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE INUTILISÉES

Si la commission tripartite n'est pas en mesure d'allouer une place sur invitation, celle-ci sera réattribuée au CNO de l'athlète suivant le mieux placé, non encore qualifié, au classement mondial de la WA établi à la date du 1er juillet 2016.

G. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
Du 26 juillet 2015 au 11 juillet 2016	Période pour réaliser les scores minimaux de qualification (SMQ)
7 jours après chaque épreuve	La WA informera les CNO/FN des places qui leur sont allouées
Du 26 juillet 2015 au 2 août 2015	Championnats du monde de tir à l'arc, Copenhague, Danemark
9 août 2015	Date à laquelle la WA informera les CNO/FN des places qui leur sont allouées à l'issue des championnats du monde
1 au 8 novembre 2015	Tournoi continental de qualification - Asie, Bangkok (THA)
28 au 31 janvier 2016	Tournoi continental de qualification - Afrique, Windhoek (NAM)
8 au 16 avril 2016	Tournoi continental de qualification - Océanie, Nuku'alofa (TGA)
10 au 15 mai 2016	Tournoi continental de qualification - Amérique, Medellin (COL)
24 au 29 mai 2016	Tournoi continental de qualification - Europe, Nottingham (GBR)
15 janvier 2016	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
1er avril 2016	Date limite à laquelle les CNO doivent avoir confirmé par écrit (fax et courriel acceptés) le nombre de places qu'ils utiliseront parmi les places obtenues en 2015
5 juin 2016	Date limite à laquelle les CNO doivent avoir confirmé par écrit (fax et courriel acceptés) le nombre de places qu'ils utiliseront parmi les places obtenues en 2016
13 au 19 juin 2016	Tournois de qualification finale (individuelle et par équipes), Antalya (TUR)
4 juillet 2016	Date limite à laquelle les CNO doivent avoir confirmé par écrit (fax et courriel acceptés) le nombre de places qu'ils utiliseront parmi les places obtenues aux tournois de qualification finale
En fonction de la fin de la période de qualification dans chaque sport	Confirmation écrite par la commission tripartite aux CNO de l'attribution des places sur invitation.
15 juillet 2016	Réattribution de toutes les places inutilisées par la WA
18 juillet 2016	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio